

Communiqué de presse
6 mai 2020

Aux représentant-e-s des médias

Mesures de déconfinement : décisions du Conseil administratif

Dans le cadre des mesures de déconfinement prises par le Conseil fédéral, le Conseil administratif a autorisé, au cours de sa séance de ce jour, la réouverture d'espaces publics et d'installations.

Les places de jeux seront progressivement rouvertes au public

Les 105 places de jeux de la Ville de Genève, ainsi que les infrastructures de sport de proximité Proxisport, seront progressivement rouvertes au public dès ce vendredi 8 mai. Petits et grands pourront ainsi retrouver leurs terrains de jeux favoris.

Un rappel des mesures sanitaires toujours en vigueur est placardé sur chaque site : les utilisatrices et utilisateurs sont invités en particulier à respecter les distances recommandées. Il n'est par ailleurs pas possible d'assurer un nettoyage particulier et approfondi des engins de jeux.

La Voirie reprend la levée des déchets encombrants

La Voirie de la Ville de Genève reprend son service de collecte des déchets encombrants sur rendez-vous (service gratuit). Le public peut réserver dès mercredi 6 mai en ligne ou dès lundi 11 mai par téléphone au numéro gratuit 0800 22 42 22.

Pour rappel, chaque habitant-e de la Ville de Genève qui le désire peut demander à la Voirie le débarras d'objets ménagers encombrants. Toutes les informations nécessaires sont disponibles sur l'application « Déchets Genève » (disponible sur Apple et Google Play) ou sur la page ad hoc du site geneve.ch.

La Voirie ramasse au maximum 7 objets par rendez-vous. Ces objets doivent être déposés sur la voie publique, selon les directives du service, avant 06h30 du matin le jour de son passage. Un seul rendez-vous peut être pris par ménage et tous les 7 jours.

Autres espaces publics et installations rouvertes dès le 11 mai

Les WC publics, le terrain de pétanque de Plainpalais, les espaces aménagés pour les grillades, les parkings du Bout-du-Monde, de Vessy et du Bois-des-Frères.

Encouragement à l'utilisation du vélo

Il est important que la Ville de Genève accompagne la mutation qu'imposent les restrictions et l'urgence sanitaires, notamment la diminution de moitié des capacités des transports en commun, en favorisant un choix de transport individuel écologique.

Le Conseil administratif va ainsi proposer au Conseil municipal une subvention pour encourager l'utilisation du vélo. Un remboursement à hauteur de 50 francs pour la réparation ou de 100 francs pour l'achat sera accordé à l'ayant droit domicilié en Ville de Genève sur présentation de facture et de pièces justificatives avec une copie de sa carte d'identité. Pour ce faire, une demande de crédit budgétaire de 500'000 francs sera présentée lors du prochain Conseil municipal.

Contact

M. Philippe d'Espine, chargé de l'information
Tél. 079 372 84 59